



# Dispositif de Formation Accompagnée - DFA -

## OBJECTIFS

- Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une offre de formation du droit commun dans leur bassin de vie
- Sécuriser le parcours de formation et d'insertion professionnelle par un accompagnement individuel « médico-psycho-social-insertion »
- Faciliter le parcours (proposer des aménagements organisationnel, ergonomique et pédagogique) en lien avec l'organisme de formation
- Proposer un appui-conseil aux partenaires au travers d'actions d'information et de sensibilisation

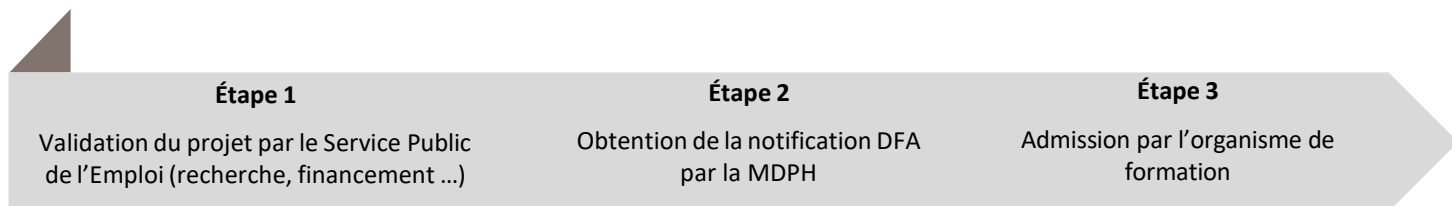
## PUBLIC

Personne en situation de handicap dès 16 ans, bénéficiaire d'une RQTH

- Ayant un projet de formation dans le droit commun, en parcours initial/continu ou en alternance
- Présentant des besoins d'accompagnement médico-psycho-social-insertion et / ou d'aménagements spécifiques pour suivre sa formation

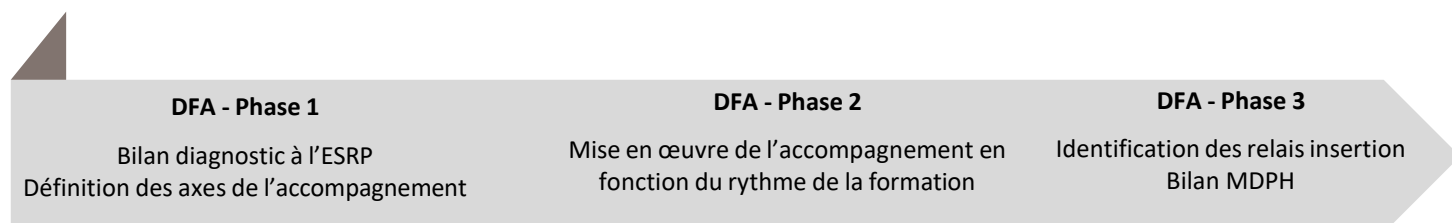
## ACCÈS

- Sur orientation d'un professionnel du service public de l'emploi (France Travail, Cap Emploi, Mission Locale) qui aura préalablement validé le projet de formation
- Sur notification de la MDPH ouvrant le droit au DFA



## L'ORGANISATION

L'ESRP coordonne les prestations individualisées pour la personne, travaille en étroite collaboration avec les professionnels de l'organisme de formation choisi et assure le lien avec les partenaires de la MDPH.



## Phase 1 : Bilan diagnostic

- Evaluation des besoins d'adaptation avec la personne, les professionnels experts du handicap de l'ESRP et le centre de formation :
  - Une analyse liée aux stratégies d'apprentissage est réalisée via des bilans pédagogique et neuropsychologique pour proposer une méthodologie, des outils de compensation, un renforcement sur des notions clés...
  - Les dimensions médicale, sociale, psychologique et insertion professionnelle sont également analysées pour offrir un accompagnement soutenant le parcours et des solutions ergonomiques.
- Préconisation d'un plan d'action pour sécuriser le parcours.

## Phase 2 : Mise en œuvre de l'accompagnement

- Co-construction des aménagements et contractualisation du suivi personnalisé avec la personne et l'organisme de formation
- Entretiens pour la personne pendant le parcours, avec le référent DFA et les membres de l'équipe médico-psycho-social-insertion de l'ESRP (sur site / hors les murs / en visio)
- Collaboration du référent DFA avec l'organisme de formation (visite, bilan) pour la mise en œuvre du plan d'actions et le suivi en entreprise (stage, alternance)

## Phase 3 : Bilan de fin de parcours

- Préconisations pour l'insertion professionnelle

## L'ÉQUIPE

Les intervenants	Leurs missions
Coordonnatrice	Facilite le parcours. Mobilise les différents intervenants. Est l'interlocuteur référent du stagiaire. Assure la relation avec l'organisme de formation.
Médecin (généraliste, psychiatre) et infirmière	Détermine les limitations fonctionnelles et coordonne le parcours de soin.
Psychologues clinicienne et neuropsychologue	Soutien par des entretiens psychologiques. Réalise des bilans neuropsychologiques et propose des adaptations de parcours et des apprentissages.
Assistante sociale	Aide à lever les freins administratifs et sociaux.

## Le DFA « Dispositif de Formation Accompagnée » VOUS INTÉRESSE ?

### Conditions d'admission :

- Avoir plus de 16 ans
- Être reconnu « travailleur handicapé » et bénéficier d'une orientation MDPH
- Présenter un besoin d'accompagnement médico-social pour suivre un parcours de formation dans le droit commun

## CONTACT

ESRP/PO FSEF  
5, rue Pasteur - 95570 BOUFFEMONT  
☎ 01 39 35 35 14  
💻 [contact.esrp.po@fsef.net](mailto:contact.esrp.po@fsef.net)  
<https://esrp-bouffemont.fr>

